

FACILITÉ DE L'INITIATIVE RÉGIONALE POUR LES ENSEIGNANTS EN AFRIQUE

TERMES DE RÉFÉRENCE

Mobilisation d'un-e **expert-e individuel-le national-e**
Note juridique préparatoire au décret d'application de la validation des acquis de l'expérience

Pays	Mauritanie
Domaine technique	Appui à la mise en œuvre des activités de valorisation de la profession enseignante
Mission	Note juridique préparatoire au décret d'application de la validation des acquis de l'expérience
Période	Septembre - novembre 2026
Nombre de jours estimé	40 jours
Livrables principaux	Note d'analyse du cadre juridique mauritanien réglementant la profession enseignante (promotion, carrière) Note juridique sur le système de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour les enseignants mauritaniens appuyant le décret d'application
Indicateurs issus de la Politique enseignante de la Mauritanie (2023)	Indicateur 3.2.1 Disponibilité d'un mécanisme de valorisation des acquis d'expérience (VAE) (dans l'axe stratégique 3 : Gestion efficiente et rationnelle des enseignants)
Indicateurs issus de la Facilité	Indicateur 1.1.1 Nombre de pays participant à l'initiative RTIA mettant en œuvre des politiques, des processus ou des outils nouveaux ou révisés en matière de gestion des ressources humaines enseignantes, de gestion des performances et de responsabilisation Indicateur 1.1.5 Nombre d'interventions soutenues par l'AT traitant des conditions de travail et de l'attractivité de la profession enseignante
Partenaires de mise en œuvre	DRH du MERSE, autres directions du MERSE, potentiellement le ministère de la Fonction publique mauritanienne

1. BACKGROUND

1.1. L'INITIATIVE RÉGIONALE POUR LES ENSEIGNANTS EN AFRIQUE (RTIA)

L'Initiative Régionale pour les Enseignants en Afrique (RTIA), un programme financé par l'UE/CE via la section Éducation (G3) de la DG INTPA, vise à améliorer les résultats d'apprentissage et le développement socio-émotionnel des enfants en Afrique, en ayant une population d'enseignants plus compétents, motivés et inclusifs dans l'éducation de base.

La RTIA cherche particulièrement à atteindre les résultats suivants jusqu'en 2030 :

- Améliorer la gouvernance, la gestion et l'attractivité de la profession enseignante, ainsi que l'équilibre hommes-femmes, en privilégiant la numérisation et l'innovation.
- Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants, notamment à travers l'éducation numérique, l'apprentissage entre pairs et la collaboration régionale.

La RTIA est un ensemble constitué par l'UNESCO, l'Union africaine et une Facilité.

LA FACILITÉ DE LA RTIA

Dans ce cadre, la *Facilité* de la RTIA soutient les politiques enseignantes et contribue à améliorer les systèmes de formation et de développement professionnel des enseignants en i) fournissant une assistance technique pour un renforcement des capacités au niveau national, ii) promouvant l'innovation et la mise à l'échelle de solutions d'enseignement efficaces ; iii) augmentant la production et l'utilisation de données et d'éléments probants, et en iv) promouvant l'utilisation de cadres régionaux, de pratiques fondées sur des éléments probants et d'un apprentissage conjoint au niveau régional.

La Facilité de la RTIA atteindra les objectifs mentionnés ci-dessus par le biais de trois types d'instruments ou "fenêtres" : i) une fenêtre visant à fournir une assistance technique sur la gouvernance, la formation et le développement professionnel des enseignants basée sur la demande des pays partenaires éligibles (« Fenêtre 1 »), ii) une fenêtre visant à tester et mettre à l'échelle des programmes efficaces pour la formation et le développement professionnel des enseignants, notamment dans les domaines thématiques du numérique, du genre, de l'environnement et de la pédagogie, y compris dans des contextes de crise, avec des réfugiés et des populations déplacées (« Fenêtre 2 »), iii) une fenêtre de recherche pour créer de nouvelles données et soutenir l'intégration de ces données dans le processus d'élaboration de politiques et la conception des programmes de formation et de développement professionnel des enseignants (« Fenêtre 3 »).

En plus de ces fenêtres, les activités de gestion des connaissances et de communication de la Facilité contribueront également au partage de connaissances, d'éléments probants et des meilleures pratiques liés aux résultats globaux de l'Initiative.

La Facilité est financée par l'Union Européenne et mise en œuvre par le partenariat formé par quatre agences d'État membres : Expertise France pour la France, Enabel pour la Belgique, EDUFI pour la Finlande et EstDev pour l'Estonie. Expertise France a été désignée comme l'agence coordinatrice de ce partenariat.

Facilité de l'Initiative régionale pour les enseignants en Afrique	
Dates de mise en œuvre	Février 2024 à janvier 2030
Zone d'intervention	Pays d'Afrique sub-saharienne
Domaines d'intervention	Gouvernance et gestion des enseignants ; formation et perfectionnement professionnel des enseignants
Partenaires de mise en œuvre	Expertise France, Enabel, EDUFI, VVOB, APEFE, ESTDEV
Budget	92 000 000 €
Objectifs	1) Améliorer la gouvernance, la gestion, l'attractivité et l'équilibre hommes-femmes dans la profession enseignante, grâce à une numérisation et une innovation accrues

- 2) Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de la formation professionnelle initiale et continue des enseignants, notamment à travers l'éducation numérique, l'apprentissage entre pairs et la collaboration régionale.

L'appel à expertise s'inscrit dans le cadre de la Fenêtre 1, relatif à la fourniture d'une assistance technique (AT) visant à soutenir les pays dans des domaines thématiques spécifiques liés à la politique et à la gouvernance des enseignants, ainsi qu'à la formation et au développement professionnel des enseignants.

1.2. DEMANDE D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA MAURITANIE

DU PAP 1 MAURITANIE AU PAP 2

Le ministère de l'Éducation et de la Réforme du Système de l'Enseignement mauritanien (MERSE) a envoyé une première requête d'assistance technique à la Facilité de la RTIA le 15 juillet 2024. Celle-ci a conduit au co-développement d'un plan d'action pays (PAP) mis en œuvre sur une période de 18 mois entre février 2025 et juillet 2026. Comme le stipulent les règles de la Facilité, la Mauritanie a pu envoyer une requête pour un second PAP, après que 75% des activités du PAP 1 ont été réalisées.

La deuxième requête envoyée par le MERSE le 30 mars 2026 s'inscrit dans la logique de la première, avec une composante de suivi de la mise en œuvre des outils et schémas codéveloppés pendant le PAP 1 visant à la valorisation de la profession enseignante. Un nouveau domaine d'intervention a été ajouté, en lien avec la mise en œuvre de la réforme éducative : le co-développement de contenus et parcours de formation pour renforcer les compétences numériques des enseignants d'informatique au niveau collège.

Ces deux domaines constituent les deux composantes du PAP 2 Mauritanie, codéveloppé par les équipes du MERSE et de la Facilité, lors d'une mission à Nouakchott en avril 2026.

POLITIQUES ET RÉFORMES ÉDUCATIVES EN MAURITANIE

La République Islamique de Mauritanie a engagé en 2022 une réforme de son système éducatif actée par la Loi d'Orientation (Loi n°2022- 023/PR/portant loi d'orientation du système éducatif national). Le plan sectoriel 2023-2030 (PNDSE III) et le Pacte de Partenariat GPE (2024) visent à opérationnaliser cette réforme et à répondre aux défis majeurs et persistants en matière de qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.

Ainsi, on estime à 30% la proportion d'enfants de 6 à 15 ans non scolarisés. Moins d'un élève sur deux qui s'inscrit en première année du fondamental parvient à achever ce cycle sans redoubler et environ un sur quatre poursuivra ses études au collège. Seuls 35% des élèves de 4ème année primaire sont capables de lire une phrase simple en arabe et seulement 11% comprennent ce qu'ils lisent. Seuls 7% parviennent à en faire une multiplication à 1 chiffre (PNDSE III).

Le faible niveau des enseignants et la faible attractivité du métier ayant été identifiés comme une cause de blocage à une éducation de qualité, la réforme a pour objectif général de « renforcer les qualifications et les compétences des enseignants au service d'un système éducatif mauritanien performant et équitable en faveur des apprentissages de tous les élèves. »

Les axes stratégiques sont au nombre de trois :

Axes stratégiques du PNDSE III	
Axe 1. L'amélioration des qualifications des enseignants	Rendre le métier d'enseignant plus attractif pour améliorer le vivier initial
	Renforcer la qualité de la formation initiale en complétant les initiatives en cours
	Mettre en place un dispositif de formation continue moderne, efficace et efficient
Axe 2. Le renforcement des compétences des enseignants en faveur d'apprentissages de qualité	Renforcer l'encadrement de proximité
	Promouvoir le numérique en appui à l'auto-formation des enseignants et à la collaboration entre pairs
	Préparer les enseignants à la remédiation et à la prévention du décrochage scolaire.
Axe 3. La transformation des conditions et de l'environnement d'enseignement et d'apprentissage	Renforcer les structures éducatives déconcentrées dans leur rôle de pilotage et de gestion pour assurer un environnement et des conditions optimales d'enseignement et d'apprentissage
	Renforcer la capacité de gestion au niveau des établissements scolaires avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes.

En parallèle, l'institutionnalisation de l'auto-formation est accompagnée d'une valorisation de carrière.

Le PAP 1 Mauritanie, conjointement élaboré et mis en œuvre par le MERSE et la RTIA, a contribué aux priorités de la réforme, concrètement à « *Rendre le métier d'enseignant plus attractif* » (VAE, référentiel de compétences, code de déontologie), « *Mettre en place un dispositif de formation continue moderne, efficace et efficient* » (schéma directeur de la formation continue) et « *Renforcer l'encadrement de proximité* » (formation des inspecteurs).

Le PAP 2 poursuivra dans la même lignée, avec, en plus des activités visant à contribuer à « *Promouvoir le numérique en appui à l'auto-formation des enseignants et à la collaboration entre pairs* » et, plus largement, à favoriser une montée en compétences numériques des enseignants au collège, en commençant par les enseignants d'informatique.

1.3. LOGIQUE D'INTERVENTION DU PAP 2

Comme indiqué plus haut, le PAP 2 Mauritanie s'inscrit dans la lignée du PAP 1 (domaine d'expertise A) et intègre une nouvelle dimension d'assistance technique pour le développement professionnel des enseignants en informatique (domaine d'expertise B).

DOMAINE D'EXPERTISE A

Ainsi, en termes de **gouvernance enseignante**, le premier domaine technique du PAP 2 s'attache à l'opérationnalisation de chaque composante du PAP 1 :

- À la suite du co-développement du **référentiel de compétences des enseignants** du primaire, une assistance technique va appuyer le développement d'une stratégie de dissémination, l'analyse des programmes de formation initiale des enseignants dans la perspective de leur alignement avec le référentiel de compétences, et un module de formation hybride pour les inspecteurs (travail commencé pendant le PAP 1) sur le référentiel de compétences. Ce renforcement des capacités des inspecteurs se poursuivra avec le développement de contenus de formation et d'outils pour la mise en place d'activités concrètes d'appui de proximité et de développement des

compétences des enseignants. Afin d'optimiser l'impact et la cohérence de cet accompagnement de proximité, les rôles et responsabilités des différents acteurs de l'accompagnement (IC, IDEN, directeurs d'écoles, conseillers) seront définis et clarifiés. Des modules de formation sur le référentiel de compétences et l'accompagnement des enseignants seront codéveloppés (en fonction des rôles et responsabilités identifiés) et seront mis en ligne sur la plateforme Tanwir.

- Le MERSE a également souhaité un soutien technique pour le co-développement d'un **référentiel de compétences des enseignants du secondaire**, en ligne avec celui du primaire.
- Pour opérationnaliser le **Code de déontologie de la profession enseignante** codéveloppé pendant le PAP 1, une assistance technique appuiera le co-développement d'un module de formation des inspecteurs et d'une stratégie de dissémination et d'appropriation, dont l'objectif principal sera de faire « vivre » le Code de déontologie dans les établissements scolaires et les pratiques enseignantes.
- Le Schéma directeur de la formation continue des enseignants ayant été validé par Madame la ministre, les activités du PAP 2 vont s'attacher à accompagner son opérationnalisation à travers le co-développement d'outils harmonisés et d'une stratégie de dissémination
- Une assistance technique appuiera **une expérimentation pilote** de la mise en œuvre du référentiel de compétences des enseignants du primaire, du code de déontologie et du schéma directeur de la formation continue ; cette expérimentation aura lieu sur une année scolaire, dans deux ou trois régions identifiées par le MERSE. Cette expérimentation devrait aboutir à une stratégie de mise à l'échelle du pilote, ainsi qu'à un module de formation de formateurs à destination des 5 ENI, visant 3 objectifs : l'appropriation du référentiel par tous les formateurs, l'enseignement du référentiel aux élèves-maîtres et l'alignement du programme de formation initiale sur le référentiel.
- À la suite de l'étude de faisabilité d'un **système de VAE (validation des acquis de l'expérience)** validée par le MERSE et la Fonction Publique, l'AT va codévelopper une note juridique sur la méthodologie de mise en œuvre, à intégrer dans le décret à paraître.

Au niveau du MERSE, l'opérationnalisation du référentiel de compétences, du code de déontologie et de la VAE est chapeauté par le DRH et ses services. L'opérationnalisation du schéma directeur de la formation continue a un double portage : les RH pour la partie administrative et l'inspection générale pour la partie pédagogique.

DOMAINE D'EXPERTISE B

Le deuxième domaine d'expertise du PAP 2 s'inscrit dans le domaine de la **formation continue** des enseignants. Les matières « technologie et informatique » ont été introduites en 2025 au collège. La Mauritanie n'a pas d'enseignants spécialisés en informatique et a donc choisi des enseignants de mathématiques et de matières scientifiques pour cet enseignement. Les activités de cette composante du PAP 2 visent à renforcer les **compétences numériques des enseignants d'informatique**, à travers des modules de formation à distance sur la plateforme TANWIR. Cette expérience servira de pilote pour une stratégie à long terme de renforcement des compétences numériques dans le corps enseignant dans son ensemble. Une assistance

technique explorera une approche permettant de créer un module d'autoévaluation pour les enseignants, qui renverra ensuite sur des parcours de formation adaptés. Enfin, pour ancrer cette approche dans la réalité des classes, un état des lieux de l'enseignement informatique au collège permettra d'identifier et de regrouper dans un référentiel les compétences numériques nécessaires.

COHÉRENCE ENTRE LES DEUX DOMAINES

Les deux domaines du PAP 2, bien que non reliés entre eux, répondent aux priorités de la réforme éducative mauritanienne. Les activités permettront de renforcer et pérenniser les réalisations du PAP 1 et d'entamer un processus de renforcement des compétences numériques des enseignants permettant une professionnalisation accrue du corps enseignant.

Ainsi, de manière synthétique, le PAP 2 pour la Mauritanie est structuré comme suit :

Domaines	Actions
A. Appui à la mise en œuvre des activités de valorisation de la profession enseignante	A1. Mise en œuvre du référentiel de compétences des enseignants
	A2. Dissémination du Code de déontologie de la profession enseignante
	A3. Mise en œuvre du Schéma directeur de la formation continue
	A4. Expérimentation pilote du référentiel, du code et du schéma directeur
	A5. Opérationnalisation de la VAE
B. Renforcement des compétences numériques des enseignants d'informatique du collège	B1. Etude préalable (formation continue, curricula et compétences)
	B2. Développement et mise en ligne de parcours de formation
	B3. Evaluation et suivi du renforcement des compétences numériques

2. DESCRIPTION DE LA MISSION

2.1. OBJET DES PRÉSENTS TERMES DE RÉFÉRENCE

Les présents TDR visent à recruter un-e expert-e individuel-le national-e (mauritanien-ne) pour appuyer le MERSE dans le développement d'une note juridique préparatoire au décret d'application du dispositif de valorisation des acquis d'expérience (VAE), incluant tous les éléments du dispositif et les modalités de sa mise en œuvre. Les présents TDR couvrent donc l'action A5.

Pendant la mise en œuvre du PAP 1 Mauritanie, l'assistance technique a permis d'évaluer la faisabilité technique, opérationnelle, juridique et financière de la mise en œuvre d'un dispositif de VAE au profit des enseignants en exercice. En collaboration avec le MERSE, notamment la DRH, cette étude de faisabilité s'est appuyée à la fois sur une analyse comparative de bonnes pratiques à l'international et des échanges avec les acteurs éducatifs et de la fonction publique mauritaniens. La proposition de VAE vise à revaloriser le métier d'enseignant en offrant des opportunités de parcours professionnels et la possibilité pour l'enseignant de construire un plan de carrière.

La structuration du dispositif nécessite un texte réglementaire clair (décret) définissant ses modalités d'accès, de déroulement, et d'incidence sur la carrière. Cela garantira une base légale

visant à sécuriser les pratiques, éviter les interprétations divergentes, et inscrire la VAE dans une logique d'équité.

2.2. PARTIES PRENANTES

La DRH du MERSE est à l'origine de la demande d'expertise technique, et sera le premier département en charge de la mise en œuvre du système de VAE. Il s'agit de l'interlocuteur principal de l'expert-e recruté-e.

Une présentation a été faite au ministère de la Fonction Publique à la suite de l'étude de faisabilité pendant le PAP 1. D'autres directions du MERSE pourront être consultées au cours de l'élaboration de la note juridique.

2.3. APPROCHES ET MÉTHODOLOGIE

L'approche générale et la méthodologie décrites ci-dessous sont indicatives et non-exclusives. La méthodologie employée devra être développée dans le dossier de candidature.

L'expert-e travaillera en étroite collaboration avec la DRH et les directions et services concernés du MERSE.

Une première réunion de cadrage aura lieu avec la DRH et l'expert-e pour s'accorder sur la planification des consultations et des livrables.

L'expert-e devra donc :

- Etudier les principaux documents politiques du système éducatif djiboutien (notamment le pacte de partenariat, le schéma directeur de la formation continue, la stratégie nationale sur l'éducation des filles etc.) ;
- Lire l'étude de faisabilité réalisée pendant le PAP 1 et les livrables y afférant
- Participer à la réunion de cadrage mentionnée avec les points focaux du MERSE et de la Facilité. À la suite de cette réunion, l'expert-e proposera une note succincte décrivant le travail à effectuer, y compris la méthodologie et un calendrier actualisé.
- Etudier les documents juridiques réglementant la profession enseignante
- Organiser des réunions de travail et consultations avec les représentants des services pertinents

Tout au long de la réalisation de la Prestation, il est attendu que l'expert-e ait des points techniques réguliers avec l'équipe de la Facilité.

2.4. LIVRABLES

Le livrable principal est la note juridique qui déclinera la méthodologie de VAE que le MERSE souhaite mettre en place pour alimenter le décret à paraître. Elle sera donc rédigée dans le langage et le format juridiques appropriés. Elle devra s'appuyer sur un travail préalable d'analyse du cadre juridique existant, afin de vérifier que le décret de mise en œuvre de la VAE ne nécessite pas une révision de certains autres textes juridiques encadrant la profession enseignante.

Les livrables pour cette Prestation sont :

- **Livrable 1 : Note d'analyse** du cadre juridique mauritanien réglementant la profession enseignante (promotion, carrière). Cette note identifiera en particulier les textes et réglementations existants qui devraient être révisés et/ou alignés avec le décret d'application de la VAE.
- **Livrable 2 : Note juridique** sur le système de VAE pour les enseignants mauritaniens appuyant le décret d'application.

Les livrables seront validés par le MERSE et la Facilité.

Le canevas de livrable de la RTIA sera utilisé pour les livrables.

2.5. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

LE MINISTÈRE

Le MERSE sera responsable de :

- Fournir la documentation
- Faciliter les réunions avec les parties prenantes concernées
- Organiser les ateliers et sessions de travail et fournir un espace de travail
- Commenter et approuver les livrables
- Partager les livrables avec les principales parties prenantes
- S'assurer de l'appropriation des livrables par la partie nationale et la mise en œuvre des prochaines étapes.

LA FACILITÉ DE LA RTIA

La Facilité sera responsable de :

- Contracter et faciliter l'intégration de l'équipe d'experts en fournissant tous les documents et ressources disponibles
- Suivre le travail de l'équipe d'experts du début de la mission jusqu'à la clôture
- Agir en tant que personne-ressource principale pour l'équipe d'experts
- Assurer le contrôle de la qualité des livrables en collaboration avec les points focaux du Ministère
- Contribuer à la gestion des connaissances internes et externes
- Collecter les retours et commentaires des parties prenantes et valider les livrables par toutes les parties
- Évaluer la performance globale de l'équipe d'experts pour ce mandat

L'EXPERT-E

L'expert-e sera responsable de :

- Examiner et commenter ces Termes de Référence (TDR)

- S'assurer que tous les livrables sont conformes aux directives formulées lors de la réunion de cadrage de la mission, conformément au calendrier convenu
- Mettre en œuvre toutes les étapes de la méthodologie validée
- S'assurer que les parties prenantes sont consultées tout au long de la mission
- Se comporter avec les plus hauts niveaux d'intégrité personnelle et s'engager à respecter les normes de bonne conduite requises
- Formuler, élaborer et coconstruire les livrables attendus dans le cadre de la mission
- Informer immédiatement la Faculté de toute difficulté dans la mise en œuvre de la mission
- Collecter des données relatives à la méthodologie et aux livrables produits à travers les outils obligatoires développés par la RTIA : listes de présences lors d'ateliers, formulaire de feedback des experts, formulaires d'évaluation des participants et feedback des équipes techniques du MERSE.

2.6. CALENDRIER

De manière indicative, le nombre total de jours pour cette consultance est de 40 jours, à répartir sur la période de septembre à novembre 2026.

3. PROFIL DE L'EXPERT-E

L'expert-e ne peut être membre de la fonction publique, sauf s'il ou elle se trouve régulièrement placé-e en disponibilité ou en détachement au moment de leur mission. Dans ce cas, un justificatif émanant de son administration d'origine devra être joint au dossier de candidature. L'expert-e ne peut avoir participé à l'élaboration du PAP.

Critère	Expert-e
Qualification académique	Spécialiste en droit, niveau Master minimum
Expérience professionnelle générale	Au moins 10 ans d'expérience professionnelle, dans le droit du travail et/ou dans le droit de la fonction publique
Expérience professionnelle spécifique	Connaissance du cadre juridique réglementant la profession enseignante et/ou la fonction publique
	Expérience dans la mise en œuvre de cadres juridiques réglementant les systèmes de validation de l'expérience
	Rédaction de notes juridiques
Compétences linguistiques	Maîtrise du français (écrit et oral) Maîtrise de l'arabe (écrit et oral)
Autres connaissances et compétences	Capacité à travailler en équipe et à communiquer efficacement avec diverses parties prenantes
	Expérience dans le dialogue technique et politique, avec une aptitude à naviguer dans des contextes institutionnels complexes.

4. SOUMISSION DE LA CANDIDATURE

Veillez soumettre votre candidature à travers la plateforme d'Expertise France : cliquer [ici](#).

Même si votre candidature est soumise personnellement, veuillez noter que le contrat sera signé entre Expertise France et une Société (soit une entreprise unipersonnelle soit une société de portage). Avant la signature du contrat, cette Société devra fournir à Expertise France les documents administratifs, tel que notamment une preuve d'enregistrement et une attestation fiscale et sociale.

Veillez joindre à votre candidature :

- Un CV au format [Europass Template](#) ;
- Une offre note technique, de 15 pages maximum sans les annexes ;
- Si possible, veuillez joindre un échantillon de travaux précédents similaires à la mission ci-dessus (1 à 3 échantillons de travaux ; des extraits de livrables complets sont acceptés). Dans chaque cas, vous devez spécifier votre rôle (auteur principal, contributions majeures, contributions mineures, etc.).

Il n'est demandé de présenter ni de Lettre de motivation ni d'Offre financière.

Le taux journalier applicable sera conforme à la grille d'honoraires en vigueur de la Facilité. Il dépendra du statut de l'expert et de son expérience.

La sélection sera fondée sur l'évaluation du CV et de l'offre technique. La RTIA a la faculté de rejeter les candidatures ne respectant pas les conditions de candidature citées ci-dessus.

Au sein de la Facilité de la RTIA, nous valorisons tous les experts en tant qu'individus uniques et nous accueillons la diversité des expériences qu'ils apportent à la Facilité. À ce titre, nous avons une politique stricte de non-discrimination. Nous croyons que chacun doit être traité de manière égale, indépendamment de la race, du sexe, de l'identification de genre, de l'orientation sexuelle, de l'origine nationale, de la langue maternelle, de la religion, de l'âge, du handicap, de l'état civil, de la citoyenneté, des informations génétiques, de la grossesse ou de toute autre caractéristique protégée par la loi. Si vous estimez avoir été victime de discrimination, veuillez en informer l'équipe RTIA dès que possible. Chaque plainte fera l'objet d'une enquête appropriée.